

RD CONGO

Le volcan Nyiragongo gronde toujours, Goma dans l'angoisse

La ville de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a vécu mardi dans l'angoisse



© AFP

d'une nouvelle éruption du volcan Nyiragongo dominant la ville, où de longues fissures ont fracturé le sol secoué par de violents séismes à répétition. Le bilan humain de l'éruption soudaine de samedi soir est monté à 32 morts, selon les autorités locales, tandis qu'une première évaluation des organisations humanitaires internationales faisait état de 900 à 2.500 habitations détruites par les coulées.

Tout au long de la journée, de forts tremblements de terre ont secoué la région toutes les dix à vingt minutes, certains de forte intensité. Deux fissures, larges de quelques dizaines de centimètres par endroits, ont fracturé le sol en pleine ville, dont l'une courait sur plusieurs centaines de mètres jusqu'au lac Kivu, alimentant la psychose d'une nouvelle éruption du volcan. Lundi, il y a eu 119 tremblements de terre, a précisé un responsable de l'Observatoire de volcanologie de Goma (OVG), Kasereka Mahinda. « Leur intensité commence à diminuer. Mais ces tremblements de terre peuvent causer des dégâts. La Terre a éjecté de la lave à la surface, un vide s'est créé à l'intérieur, ce vide a besoin de se remplir petit à petit pour récupérer son équilibre. » « Le volcan émet beaucoup de poussières, de cendres dans l'atmosphère. Ces cendres sont très toxiques », a mis en garde le scientifique. « Nous interdisons à la population de prendre l'eau de pluie, quel qu'en soit l'usage. » Selon un membre de la délégation gouvernementale sur place depuis lundi, « l'option d'une évacuation complète de la population de Goma n'est pas encore retenue ». AFP

FILMS PLASTIQUES

La course au recyclage des emballages industriels est lancée

La collecte et le recyclage des emballages industriels se portent plutôt bien. Seule ombre au tableau : le plastique, encore trop peu recyclé. Les acteurs du secteur avancent des solutions.

MICHEL DE MUELENAERE

Si le sac bleu pour les PMC accueille désormais (presque) tous les types de plastiques, il ne concerne pas les emballages industriels. Pour ceux-là, une autre filière existe qui s'est aussi taillé son petit succès. Elle est encadrée par Valipac, l'organisme de gestion des emballages industriels qui récolte les cotisations des producteurs d'emballages, accorde des primes aux entreprises qui trient leurs déchets, et mène diverses opérations de promotion du tri en entreprise. En 2020, près de 700.000 tonnes d'emballages industriels ont ainsi été recyclées, se réjouit l'organisme ; un taux de recyclage de plus de 90 % pour les emballages à usage unique.

« Augmenter le tri en entreprise »

« Mais il faut aller plus loin, juge Francis Huysman, directeur de Valipac : augmenter le tri en entreprise, améliorer la collecte sélective, améliorer la traçabilité et le recyclage des emballages en Belgique... Enfin, nous voulons stimuler l'utilisation de contenu recyclé dans la fabrication de nouveaux embal-



En 2020, près de 700.000 tonnes d'emballages industriels ont été recyclées, un taux de recyclage de plus de 90 % pour les emballages à usage unique. © BELGA

lages ». A peine une entreprise sur deux trie effectivement ses emballages. Une bonne partie d'entre elles jugent qu'il est « plus simple » de ne pas le faire.

Principal souci : les emballages en plastique. A peine plus de 60 % des emballages industriels en plastique étaient recyclés en 2020. Ils se trouvent parfois en petites quantités dans un grand nombre d'entreprises, ce qui rend le tri moins facile et complique les collectes sélectives. Mais le taux de recyclage doit grimper à 65 % d'ici à 2030. « C'est ambitieux, traduit Huysman, il y a encore du chemin à faire. » Dans cette optique, l'approche circulaire est importante : « Grâce à elle, on va pouvoir atteindre des taux de recyclage plus importants pour le plastique. Tout le monde doit se mobiliser : des fabricants d'emballages aux déballeurs en passant par les entreprises, les collecteurs, les traders, les recycleurs... »

Une des étapes cruciales : mettre sur le marché belge des emballages contenant de plus en plus de matière recyclée. Ainsi, Valipac a participé à un projet visant à produire du film plastique étirable pouvant servir à des housses de palettes (par exemple pour les tuiles), des feuilles de protection ou des sacs. Ici, on trouve 50 % de matière recyclée. Et vient de se terminer un autre projet de fabrication, chez Mima Films à Virton, d'un film de haute technicité d'une épaisseur de 23 microns, étirable à 150 % et contenant 25 % de matière recyclée. Le film étirable représente 80 % des emballages plastiques en Belgique, un flux encore insuffisamment recyclé. L'opération est une gageure, explique Rolf Morssinkhof, patron de la société Rymoplast, qui livre des résines en granule fabriquées à partir de plastique recyclé. « Il faut stimuler le recyclage local afin de fournir aux producteurs d'emballage des matières recyclées provenant du sol belge. »

Chez Colruyt, on a adopté l'approche, indique Koen Demaesschalck, directeur de la communication. « L'entreprise reprend tous les déchets produits par ses 800 succursales, soit plus de 80.000 tonnes par an, dont plus de 50.000 tonnes de carton et 3.000 de plastiques. Notre but est de boucler la boucle : 100 % des plastiques sont recyclés, dont une partie dans le film étirable contenant 25 % de contenu recyclé. » Pour Morssinkhof, « Colruyt est précurseur, mais d'autres supermarchés commencent à penser à cette solution. Or, la distribution génère de grosses quantités que l'on pourrait récupérer. Mais cela nécessite une prise de conscience des entreprises. »

« Changer les mentalités »

« Il faut changer les mentalités, en améliorant le tri à la source, mais aussi investir dans la réglementation pour favoriser l'utilisation de matériaux recyclés dans tous les domaines et applications, insiste Stanny Vaes, directeur général de Denuo, la fédération des entreprises du traitement et du recyclage des déchets. C'est une manière de créer un marché. Pour quelques applications, on peut imaginer une obligation légale d'utiliser des matériaux recyclés. Ce n'est pas une solution miracle et elle n'est pas applicable dans tous les cas, mais par exemple dans les cahiers des charges publics, on pourrait prévoir des obligations dans la déconstruction, la rénovation, la construction de routes, l'utilisation de tuyaux en PVC recyclé... »

Une évolution d'autant plus urgente que, selon Xavier Lhoir, directeur des opérations chez Valipac, « à terme, l'exportation des déchets plastiques hors d'Europe deviendra impossible. A l'heure actuelle, 42 % du plastique industriel est recyclé en Europe ; 39 % partent en Turquie ». Une solution qui n'est « pas durable ».

AVIS À LA POPULATION

Organisation d'une réunion d'information préalable du public dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement concernant la demande de permis d'urbanisation de Monsieur et Madame Kengen. Le projet vise l'urbanisation d'une superficie de près de 5,6 ha en une cinquantaine de lots pour des maisons unifamiliales à Beuzet (Gembloux), entre les rues Chainisse et des Taillettes.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement en ce qu'il porte sur une superficie de plus de deux hectares, correspondant à la rubrique 70.11.02 de l'annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Demandeur du Projet : Bernard et Caroline Kengen, Place Saint Cornélis, 2 à 5032 Bossière
Bureau d'études agréé pour l'EIE : ABV Environment scrl, Chemin du Stocquooy 3 à 1300 Wavre

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 prolongeant l'arrêté n°45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable virtuelle sous forme d'une présentation vidéo mise en ligne est organisée.

Cette présentation vidéo a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le Projet ;
- 3° étant donné la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement :
 - De mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - De présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Une présentation vidéo intitulée « **RIP 10 & 11 juin 2021 – Lotissement de Beuzet (Gembloux)** » sera disponible les **jeudi 10 et vendredi 11 juin 2021** sur la chaîne youtube DREA2M au lien suivant : <https://bit.ly/drea2m>

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par téléphone auprès du porteur de projet, pendant ces deux jours, entre 08h00 et 17h00, au numéro suivant : 071 / 84 02 99 (Société DR(EA)²M - Mr. PERLOT auteur de projet).

Toute personne peut solliciter **par courrier recommandé** [en y indiquant ses nom et adresse] auprès du demandeur une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée **au plus tard trois jours avant la mise en ligne**.

Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous au 081/626.369. Les consultations ont lieu au Nouvel Hôtel de Ville, Service Urbanisme (1er étage), Parc d'Epinal, 2 à 5030 GEMBOUX (port du masque obligatoire).

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au samedi 26 juin 2021 inclus, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au collège communal de Gembloux - Parc d'Epinal - 5030 Gembloux - en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Avis à la Population

Réunion d'information préalable virtuelle à l'introduction d'une demande de permis de constructions groupées

Projet de catégorie B soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement
Commune de Thuin

Le demandeur, SOTRABA S.A., Chaussée de Nivelles, 121 à 7181 Arquennes, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis de constructions groupées relative à la création de 51 maisons et appartements résidentiels, avec ouverture de voirie, sur un bien de plus de 2 hectares (2 hectares 87 ares et 33 centiares), sis entre la rue du Fosteau, le chemin de la Vieille Croix et l'avenue Bel Horizon à 6530 Thuin. Les parcelles concernées appartiennent à la 1ère division, section D, numéros 89B, 85, 86 et 88.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis requiert la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement et la tenue d'une réunion d'information préalable (RIP) à laquelle chacun est invité à assister.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette réunion d'information préalable se tiendra sous forme virtuelle, régie par l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10 décembre 2020 prolongeant l'arrêté n°45 du 11 juin 2020.

Une présentation vidéo du projet sera disponible les **jeudi 10 et vendredi 11 juin 2021** sur le site web : <https://onlyne.be/projet-thuin>

Tout complément d'information pourra être obtenu pendant ces 2 jours auprès du Directeur commercial de SOTRABA S.A., Bruno MERNIER, par téléphone au +32 (0)67 874334, entre 8 heures et 17 heures.

Cette réunion d'information préalable virtuelle a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études agréé pour l'EIE, CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 2 boîte 4 à 5101 Namur.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé adressé à SOTRABA S.A., Chaussée de Nivelles, 121 à 7181 Arquennes, à l'attention de Bruno MERNIER, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune de Thuin, la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris à la commune de Thuin, auprès de l'Architecte communal Julien CHARLIER, par téléphone au +32 (0)71 559435 entre 9 heures et 16 heures ou par courriel à julien.charlier@thuin.be.

Dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au 26 juin 2021 inclus, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au Collège communal de Thuin, Grand' Rue, 36 à 6530 Thuin, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en envoie une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences, CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 2 boîte 4 à 5101 Namur.

Colruyt reprend tous les déchets produits par ses 800 succursales, soit plus de 80.000 tonnes par an, dont plus de 50.000 tonnes de carton et 3.000 de plastiques. Notre but est de boucler la boucle : 100 % des plastiques sont recyclés

Koen Demaesschalck
directeur de la communication

”